

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 13-2023	<p>MOYENS GENERAUX <u>MARCHE DE TRAVAUX</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Marché n° 2021-28 : Rénovation et création d'un bâtiment annexe à la maison de la solidarité - Lot 12 : Electricité-Courant fort et faible – Avenant n° 1
--------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;

VU la consultation lancée le 24 décembre 2021 ;

VU le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre ;

VU la Décision du Maire n° 29-2022 relative à l'attribution du marché de travaux n° 2022-01 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le montant du marché ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2021-28 : Rénovation et création d'un bâtiment annexe à la maison de la solidarité - lot n° 12 : Electricité-Courant fort et faible, selon le montant actualisé suivant :

Lot n° 12 : Electricité-Courant fort et faible	Montant HT initial	Montant HT avenant n°1	Montant HT actualisé	% d'écart introduit par l'avenant
R&D ENERGIES 60 rue de la Signeauderie ZA Daugnière Nord 85600 SAINT GEORGES DE MONTAIGU	28 795,00 €	4 128,04 €	32 923,04 €	14,34 %

Article 2. **CHARGE** le Service "Finances - Marchés", les "Services Techniques", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 9 février 2023

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet

Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **13 FEV. 2023**

et affichée

le **14 FEV. 2023**



(Handwritten signature in blue ink)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n. 2021-28 : Rénovation et création d'un bâtiment annexe à la maison de la solidarité -
Lot 12 : Electricité-Courant fort et faible - Avenant n. 1

Date de transmission de l'acte 13/02/2023

Date de réception de l'accusé 13/02/2023

de réception :

Numéro de l'acte : DEC13-2023 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20230209-DEC13-2023-CC

Date de décision : 09/02/2023

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. Avenants